



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 20^e jour du mois de novembre 2017, à 19 heures sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents : Mme Solange Castilloux
Mme Nathalie Castilloux
MM. Alain Delarosbil
Florian Duchesneau
Hébert Huard
Mme Gina Samson

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général, Me Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques et Madame Annie Chapados, directrice des finances et de la trésorerie.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h02 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

Il annonce que le budget sera déposé en janvier 2018 conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes. Il informe la population qu'il va rencontrer les employés municipaux collectivement le vendredi 24 novembre 2017 et ensuite individuellement chacun d'eux.

Monsieur le maire a assisté à une rencontre des maires à Gaspé, organisé par Monsieur Pierre Moreau, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et responsable de la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine le vendredi 10 novembre 2017. Il lui a fait part de la situation désastreuse du CLSC de Paspébiac.

Monsieur le maire est revenu sur la situation financière du Club de conditionnement physique et de santé de Paspébiac.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2017-11-341 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Révision budgétaire - OMH

6. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018
7. Identification de l'adjudicataire de l'appel de propositions pour l'opération du comptoir alimentaire du Complexe sportif
8. Nomination des membres du conseil aux différents comités
9. Résolution sur la sauvegarde et le maintien des services du CLSC de Paspébiac
10. Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2017-456 visant la modification du Règlement 2013-374 ayant pour objet de déterminer la procédure des séances et des règles internes du conseil municipal de la Ville de Paspébiac
11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités – 2016
12. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités – 2017
13. Adoption des comptes à payer
14. Suivi du budget
15. Rapport des conseillers
16. Affaires nouvelles
17. Période de questions
18. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2017-11-342 4- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Demande de dons pour le Carnaval
- Demande de dons de la part du Collectif Alimenterre
- Demande de dons des Jeux 50 ans et plus
- Lettres de félicitations de la Ville de Gaspé, de la FQM, de l'ADMQ
- Pétition pour les freins Jacob
- Élections au CA de la FQM
- Correspondance de David Thibault de la MRC de Bonaventure
- Offre de service de Televag

2017-11-343 5- RÉVISION BUDGÉTAIRE – OMH

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation (OMH) a fait parvenir une révision budgétaire datée du 31 octobre 2017 pour son bâtiment de cinquante-six (56) logements;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement implique un déboursé de cinq cents dollars (500\$) pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Gina Samson** et résolu à l'unanimité que la révision des prévisions budgétaires pour 2017 pour les cinquante-six (56) logements de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) soit approuvée et que la Ville participe à hauteur de 10%, soit pour un montant de cinq cents dollars (500\$).

2017-11-344 6- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 319 alinéa 2 de la LCV, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer l'heure de toutes les séances ordinaires pour l'année 2018 à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer les séances ordinaires pour l'année 2018 aux dates suivantes :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| - Lundi 15 janvier 2018 | - Lundi 12 février 2018 |
| - Lundi 12 mars 2018 | - Lundi 9 avril 2018 |
| - Lundi 14 mai 2018 | - Lundi 11 juin 2018 |
| - Mercredi 4 juillet 2018 | - Lundi 13 août 2018 |
| - Lundi 10 septembre 2018 | - Lundi 15 octobre 2018 |
| - Lundi 12 novembre 2018 | - Lundi 10 décembre 2018 |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castilloux**, appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu à l'unanimité que le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018 soit adopté.

2017-11-345 7- IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS POUR L'OPÉRATION DU COMPTOIR ALIMENTAIRE DU COMPLEXE SPORTIF

ATTENDU QUE par résolution 2017-10-312 adoptée le 5 octobre 2017, le conseil municipal a autorisé la direction générale en collaboration avec le directeur des sports, Monsieur Christian Bourque, à élaborer et à procéder à un appel d'offres pour choisir l'exploitant du comptoir alimentaire du Complexe sportif;

ATTENDU QUE les propositions devaient être présentées au greffe de la Ville au plus tard le jeudi 2 novembre 2017 à 10h;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a présenté une offre de service dans les délais requis;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de trois (3) personnes a été formé et s'est réuni le mercredi 8 novembre 2017 afin d'analyser la seule offre reçue;

ATTENDU QUE la proposition a été jugée recevable selon les spécifications définies dans l'appel de propositions;

ATTENDU QUE l'offre retenue est celle de Madame Lise Alain;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de sa proposition, Madame Lise Alain a obtenu la note de 76% ce qui représente 16 points au-dessus du niveau de qualité recherché;

ATTENDU QUE la deuxième étape était de rencontrer le proposant pour une entrevue, celle-ci s'étant très bien déroulée, le comité de sélection recommande la proposition de Madame Lise Alain

comme étant la meilleure offre, notamment en raison de son expertise, sa longue expérience professionnelle et l'excellente qualité du menu offert;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité que le conseil confie à **Madame Lise Alain** l'exploitation du comptoir alimentaire du Complexe sportif et autorise le directeur des sports, Monsieur Christian Bourque à conclure le contrat avec **Madame Lise Alain**, dans le respect des lois et règlements en vigueur relatifs à l'adjudication contractuelle.

2017-11-346 8- NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE suite aux élections municipales du 5 novembre 2017 et au renouvellement partiel du conseil municipal de la Ville, il convient de redistribuer les dossiers attribués aux anciens membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE la répartition des dossiers et les nominations des conseillers au sein des différents comités doivent se faire de la façon suivante :

- **Monsieur le maire**
 - Président d'office de tous les comités
 - Représentant du conseil municipal au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Membre du Comité d'accueil des nouveaux arrivants (CANA)

- **Conseillère au poste 1 : Madame Solange Castelloux**
 - Membre du Comité sur la sécurité civile en vue de se doter d'un plan de gestion de crise et de mesures d'urgence
 - Comité d'intégration des Arts et de l'Architecture (Mise en place de l'œuvre d'art au nouveau Complexe sportif)
 - Comité de la Politique de la Famille
 - Comité sur la vocation de l'ancienne aréna

- **Conseillère au poste 2 : Madame Nathalie Castelloux**
 - Représentante du conseil municipal au conseil d'administration de l'Office Municipal d'habitation (OMH)
 - Représentante du conseil au Comité de transition et de concertation régional des Offices Municipaux d'habitation du territoire de la Baie-des-Chaleurs
 - Comité d'intégration des Arts et de l'Architecture (Mise en place de l'œuvre d'art au nouveau Complexe sportif)
 - Comité de la Politique de la Famille
 - Comité de développement économique
 - Comité sur la vocation de l'ancienne aréna
 - Représentante de la Ville à la Chambre de commerce de la Baie-des-Chaleurs

- **Conseiller au poste 3 : Monsieur Alain Delarosbil**
 - Membre observateur du Conseil d'administration du Club de conditionnement physique et de santé de Paspébiac
 - Dossier CLSC service d'urgence 24 heures
 - Membre du Comité d'accueil des nouveaux arrivants (CANA)
 - Membre du Comité du camping
 - Comité de développement économique

- **Conseiller au poste 4 : Monsieur Florian Duchesneau**
 - Responsable du Service de Sécurité Incendie (SSI)
 - Représentant du Conseil et Président du Comité Inter-municipal en matière de Sécurité Incendie (Shigawake, St-Godefroi, Hopetown, Hope et Paspébiac)
 - Voirie
 - Infrastructures – Réfection de la rue du Banc

- **Conseiller au poste 5 : Monsieur Hébert Huard**
 - Représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'Office Municipal d'habitation (OMH)
 - Comité sur l'avenir des Monticoles
 - Comité d'orientation et de programmation du Centre Culturel
 - Comité de développement économique
 - Dossier Bibliothèque

- **Conseillère au poste 6 : Madame Gina Samson**
 - Membre du Comité sur la sécurité civile en vue de se doter d'un plan de gestion de crise et de mesures d'urgence
 - Membre du Comité d'accueil des nouveaux arrivants
 - Dossier Relations de travail – Membre du CRT-cadres
 - Administratrice, représentante de la Ville au CA du Site historique
 - Membre du Comité sur le suivi de la politique culturelle
 - Comité d'orientation et de programmation du Centre Culturel

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal soient nommés et représentent la Ville dans les comités précités.

La séance est suspendue à 19h40 pour une durée de vingt-sept (27) minutes afin que les citoyens puissent poser des questions au conseil municipal. La séance ordinaire reprend à 20h07.

2017-11-347 9- RÉSOLUTION SUR LA SAUVEGARDE ET LE MAINTIEN DES SERVICES DU CLSC DE PASPÉBIAC

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac souhaite sensibiliser les décideurs du secteur de la santé de la Gaspésie, du Québec et de l'ensemble de la population à la situation périlleuse au CLSC de Paspébiac;

ATTENDU QUE le CLSC de Paspébiac est situé au centre d'une région de 120 kilomètres le long des rives de la Baie-des-Chaleurs, sans service hospitalier;

ATTENDU QUE le service d'urgence du CLSC de Paspébiac dessert une population de près de vingt mille (20 000) personnes et reçoit sur une base annuelle environ sept mille six cents (7 600) patients, dont trente-sept (37 %) la nuit;

ATTENDU QUE le CLSC de Paspébiac dessert l'ensemble de la population de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Bonaventure l'une des rares MRC à ne compter aucun centre hospitalier sur son territoire, d'où l'importance accrue des services d'urgence du CLSC de Paspébiac;

ATTENDU QU'une fermeture même temporaire du service d'urgence du CLSC de Paspébiac a un impact négatif important sur la capacité de la région de pouvoir recruter des professionnels de la santé, à l'heure, où l'on tente aussi de former des groupes de médecine familiale combien déterminante pour la population;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson**, appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Paspébiac, au nom de sa population et celle environnante réclame, de la direction du CISSS de la Gaspésie et du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, une action concrète et efficace afin de pallier rapidement à l'absence chronique de médecins et de professionnels de la santé afin d'assurer le maintien des services d'urgence, des services de proximité et de leur qualité au CLSC de Paspébiac;

QUE cette résolution soit transmise à Monsieur Pierre Moreau, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et responsable de la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à Monsieur Gaétan Barrette, Ministre de la Santé et des Services sociaux, à Madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale du CISSS ainsi qu'à la MRC de Bonaventure.

2017-11-348 10- AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-456 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2013-374 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LA PROCÉDURE DES SÉANCES ET DES RÈGLES INTERNES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS DE MOTION est donné par **Madame Nathalie Castilloux** de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement 2017-456 visant à modifier le Règlement 2013-374 ayant pour objet de déterminer la procédure des séances et des règles internes du conseil municipal de la Ville de Paspébiac.

2017-11-349 11- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS - 2016

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de soixante-et-un mille sept cent vingt (61 720\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Solange Castilloux**, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Paspébiac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2017-11-350 12- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS - 2017

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de soixante-et-un mille sept cent vingt (61 720\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de **Madame Gina Samson**, appuyé par **Monsieur Florian Duchesneau**, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Paspébiac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2017-11-351 13- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Alain Delarobil** et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois d'octobre 2017 d'un montant de trois cent huit mille neuf cent soixante-treize dollars et soixante-douze cents (308 973.72 \$) soient approuvés pour paiement.

2017-11-352 14- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 31 octobre 2017 soit adopté.

15- RAPPORT DES CONSEILLERS

- **Madame Solange Castilloux – conseillère au siège n°1**

Bonsoir à vous tous,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier du fond du cœur pour m'avoir accordé toute votre confiance le 5 novembre dernier. Le mandat de 4 ans qui m'a été confié est une opportunité exceptionnelle et je ferais tout en mon possible pour vous représenter avec transparence, intégrité et loyauté. Je tiens aussi à souligner la campagne propre qui a été menée par mon adversaire, M. Rémi Whittom, qui a d'ailleurs accompli de belles réalisations pour notre ville au cours des dernières années. Bravo Rémi.

Ceci étant dit, il est désormais temps de travailler fort afin de faire progresser Paspébiac dans le bon chemin, car les défis sont nombreux et cela devrait nous permettre de travailler ensemble de manière unidirectionnelle et réaliser de grandes choses, de garder le cap sur notre développement pour les quatre prochaines années.

Il faut développer notre ville et diversifier les activités qui y sont offertes.

Il faut l'administrer de manière responsable.

Il faut rendre notre ville dynamique.

Il faut rendre notre ville attirante.

Et surtout, il faut améliorer notre démocratie et donner la parole aux citoyens, comme l'a dit M. Bastien. Une assemblée citoyenne, pourquoi pas? Elle consisterait à réunir les gens de Paspébiac quelques fois par année au Centre culturel afin de les écouter, leur donner la parole ainsi que recueillir leur avis sur diverses propositions, dans le but de prendre le pouls de la population et de les intéresser à la politique municipale.

Finalement, je tiens à souhaiter bonne chance à mes collègues conseillers et conseillères, parce que oui, Paspébiac a élu un conseil paritaire, avec autant d'hommes que de femmes, et à vous M. le Maire pour les années qui s'en viennent. J'ai bien hâte de travailler avec vous tous.

Merci et bonne soirée.

- **Madame Nathalie Castilloux – conseillère au siège n°2**

Bonsoir à tous et à toutes,

Premièrement, un énorme merci aux citoyens pour m'avoir élue à ce poste. L'élection fut très serrée; elle fut remportée avec une marge de 24 votes seulement. Cela me rappelle à quel point il est important de demeurer humble dans l'exercice de mes fonctions. D'ailleurs, je veux féliciter M. Christian Grenier pour la campagne qu'il a menée et pour le travail qu'il a accompli pour la municipalité au cours des dernières années.

Maintenant, de nombreux dossiers sont sur la table. Le vrai travail commence. Dans les mois à venir, je vais devoir mettre la main à la pâte, comme tous mes collègues d'ailleurs, pour faire les avancer. En ce qui me concerne, je compte m'occuper du dossier du bâtiment de service du banc de pêche, du dossier de la politique familiale, de dossiers à saveur économique et du dossier dans la future vocation de l'ancienne aréna. Je vais également siéger à titre de représentante au CA de l'office municipal d'habitation et de représentante du conseil de ville au comité de transition et de concertation régional des OMH du territoire de la Baie des Chaleurs. + Chambre de commerce.

Soyez certains que je vais m'appropriier chacun des dossiers et que j'en ferais un suivi constant.

Je rejoins également Mme Castilloux dans le sens où il faut donner plus de pouvoir aux citoyens, plus de parole. Et je veux aussi souligner le fait que nous avons un conseil paritaire.

Je vous souhaite une excellente soirée.

- **Monsieur Alain Delarosbil – conseiller au siège n°3**

Il remercie la population pour le renouvellement de son mandat.

Il rappelle qu'il veut travailler en collaboration avec les gens.

- **Monsieur Florian Duchesneau – conseiller au siège n°4**

Il remercie la population pour son élection.

- **Monsieur Hébert Huard – conseiller au siège n°5**

Monsieur Huard remercie la population pour sa réélection.

Il indique que Monsieur Adolf Horth veut rencontrer les membres du conseil municipal afin de discuter de l'avenir de l'OMH.

Monsieur Huard rassure la population que le Festival du crabe va se poursuivre.

- **Madame Gina Samson – conseillère au siège n°6**

Bonsoir tout le monde, tout d'abord je vous souhaite la bienvenue à cette première d'une série d'au moins 48 séances régulières publiques qui auront lieu durant le présent mandat, auxquelles s'ajouteront des séances extraordinaires, à l'occasion, qui seront également d'ordre public.

Le 5 novembre dernier, une majorité de citoyens et de citoyennes de Paspébiac s'est prononcée en faveur du changement, menant ainsi au nouveau conseil municipal que nous vous présentons ce soir.

Personnellement, ayant choisi de tenter un nouveau mandat au sein du conseil municipal, le poste #6 me fut donc attribué dans cette vague de changements annoncés, par hasard ou par marque de confiance de la population. Dans tout ce processus de changements que nous sommes appelés à vivre aux quatre ans, je demeure cependant la même conseillère issue de l'élection de 2013, avec les mêmes convictions, le même désir de développement pour notre ville et surtout respectueuse de la démocratie.

Vous prendrez certainement connaissance des dossiers qui furent attribués aux différents conseillers et conseillères et d'autres s'ajouteront en cours de mandat. Comme ce fut mon habitude aux séances publiques du dernier mandat et par souci de transparence, je vous réitère mon invitation de me faire part de vos commentaires, vos suggestions, vos bonnes idées ou encore pourquoi pas votre désir de participer aux différents dossiers lorsque possible.

Je me souhaite donc un conseil municipal uni avec une même vision, soit celle du développement à différents niveaux. Quant à vous, je vous souhaite un conseil à l'écoute des changements que vous proposerez et vous suggère comme mandat citoyen d'assister à quelques séances publiques afin d'être bien informé(e)s.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et vous remercie de votre présence.

En terminant, j'aimerais vous laisser sur une citation de Guy Nadon qui dit que « dans la vie, on répare ou on avance », donc à nous de choisir.

16- AFFAIRES NOUVELLES

17- PERIODE DE QUESTIONS

2017-11-353 18- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Gina Samson** que la séance soit levée. Il est 20h47.

Monsieur Régent Bastien, maire

Me Karen Loko, greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date